

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Laurence ALLEFRESDE et Laurent UGHETTO, Conseillers Départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de VALLON PONT D'ARC lors de la Commission Permanente du 9 janvier 2017 :

9 853 € répartis au titre de l'organisation de voyages scolaires à l'étranger, au profit des collèges La Ségalière et Le Portalet à Largentière et du collège St Joseph à Ruoms.

2 700 € affectés au collège Henri Ageron à Vallon Pont d'Arc, au titre des Activités Physiques de Pleine Nature.

29 007 € attribués à la commune de Lagorce pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la zone nord de la commune.